

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021\_

0004

DÉCISION

**OBJET** : CONCLUSION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N° 2019/023 RELATIF À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY DE NOISIEL - LOT N° 6 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION - PASSÉ AVEC BÉRANGER SAS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

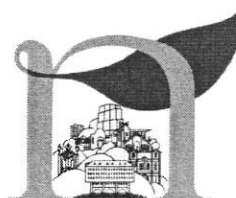
VU la décision n° DEC2019\_0076 du 16 mai 2019 portant conclusion avec la société BERANGER, sise 72 rue Ampère BP 127 - 77403 LAGNY cedex, du marché public de travaux n° 2019/023 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n° 6 : plomberie sanitaire chauffage ventilation, pour un montant de 306 717,34 € HT soit 368 060,80 € TTC,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une part de réaliser des prestations supplémentaires en matière de sécurité incendie, et d'autre part de mettre en place et adapter de nouvelles descentes d'eaux pluviales intérieures de diamètre plus important que ceux prévus au marché, il convient d'entériner ces modifications du marché par voie d'avenant,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Reconstruction Ecole Jules Ferry » dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € HT,

DÉCIDE

1/2



# VILLE DE NOISIEL

0004

Suite de la décision DEC2020\_

Portant « Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/023 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry de Noisiel - Lot n° 6 plomberie sanitaire chauffage ventilation - passé avec Béranger SAS »

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société BERANGER, sise 72 rue Ampère BP 127 - 77403 LAGNY cedex, l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/023 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n° 6 : plomberie sanitaire chauffage ventilation, pour un montant de 13 592,27 € HT soit 16 310,72 € TTC. Le montant du marché est donc porté à 320 309,61 € HT soit 384 371,53 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal en APCP n° 2016.02 « Reconstruction Ecole Jules Ferry ».

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 08.01.2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	11 JAN. 2021
Affiché en Mairie le	11 JAN. 2021
Publié au RAA le	11 JAN. 2021
Notifié le	

2/2

